



Le + syndical

Economie, Finances, Action et
comptes publics

Fédération CGC des Finances

Immeuble TURGOT
Télédoc 909 - pièce 153R
86/92 allée de Bercy
75 572 PARIS Cedex 12

Tél. : 01 53 18 01 76 – Fax. : 01 53 18 01 84

Mél. : federation-cgc@syndicats.finances.gouv.fr

Site : <http://cgcf finances.site.voila.fr>

Audioconférence ministérielle du 16 avril 2020

Cette audio-conférence ministérielle (MACP) a été dirigée par Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'état, en l'absence de Gérard DARMANIN, empêché, assisté de Marie-Anne BARBAT-LAYANI, Secrétaire Générale.

Bien évidemment si la problématique des congés et de la prime exceptionnelle a cristallisé les observations des OS, le ministre a tout de même apporté des précisions sur d'autres points.

Participants CGC : Françoise Dupont (DGFIP) ; Stéphane Magréault (DGDDI) ; Daniel Huon (Fédération CGC Finances).

1/ Réduction des jours de congés :

Sur le sujet des congés, le Ministre souligne les différences majeures entre le Privé et le Public :

- le plafond de jours mobilisables est de 10 jours pour les agents MACP en ASA (5 jours RTT + jours de congés ou d'ARTT) alors qu'il est de 16 jours pour les salariés du privé (6 + 10 jours) ;
- les accords d'entreprises ou de branches qui sont une réalité dans le secteur privé n'existent pas dans la Fonction Publique ;
- les agents publics en ASA sont rémunérés à 100 % contre 84 % pour les salariés du privé en chômage partiel.

Il indique la possibilité de proratisation pour les agents qui auraient été successivement en ASA et en travail, dans le cas de roulement des équipes.

Pour les agents en ASA dont les congés, posés et validés mais maintenus malgré la demande d'annulation, ces congés seront également décomptés. Il sera également tenu compte des arrêts maladie.

Le Ministre indique que ce dispositif, qui présente une forme de convergence avec celui du secteur privé, est nécessaire pour une reprise la plus sereine possible. A cet égard, un décret est prévu pour permettre le basculement sur le CET des jours de congés 2019 non

pris avant le 31/05, avec en corollaire le déplaçonnement du flux d'alimentation (fixé à 10 jours/an) et du plafond (fixé à 60 jours).

2/ Prime exceptionnelle :

Le Ministre indique que l'annonce va prendre forme par un décret valable pour les trois versants de la Fonction Publique. En revanche, il existera un décret spécifique pour la FPH, avec notamment la question spécifique des EPAHD.

Il précise que la prime d'un montant maximal de 1 000 €, défiscalisée et désocialisée, est fractionnable en 3 tiers, afin de tenir compte des roulements d'équipe, un même agent pouvant avoir été successivement en ASA et en travail.

Chaque Direction du MACP va faire remonter la liste des personnels éligibles.

A cet égard, il rappelle que la prime n'est pas applicable aux agents en ASA, mais qu'il sera possible aux télétravailleurs d'en bénéficier dès lors qu'ils auraient connus un surcroît d'activité, du fait du PCA ou du rajout d'autres missions que celles habituellement exercées.

3/ Le Plan de sortie du confinement :

Un CHSCT M (ministériel) se tiendra en audioconférence le 29/04 sur le sujet. Cette date peut paraître tardive, mais laisse ainsi le temps nécessaire aux ministres d'avancer sur le projet du Premier ministre.

A cet effet, à partir de celle de la semaine prochaine, les audioconférences ministérielles porteront exclusivement sur la question du déconfinement, en lien avec les travaux menés par la cellule en charge du sujet.

Les échanges hebdomadaires avec les Fédérations syndicales permettront ainsi d'intégrer leurs propositions pour alimenter les Plans de déconfinement. Le listage des questions constituera le premier travail, afin de les recenser en amont, ainsi qu'en cours de séance, questions qui pourront éventuellement donner lieu à des réponses directes.

En amont de ces travaux, chaque Direction du MACP devra travailler sur le Plan de reprise d'activité (PRA?), à l'instar du travail effectué sur les PCA.

Le Ministre a demandé aux DRH des Directions de laisser perdurer les cellules de soutien psychologique quelques semaines pendant la période de déconfinement. Car des personnes auront été fragilisées et auront besoin d'être accompagnées lors de la reprise.

Il souligne également que les opérateurs d'action sociale ont été sollicités pour la mise à disposition d'urgence de logements aux victimes de violences intra-conjugales, en augmentation de 30 à 66 % pendant le confinement. Tous les DRH, la cellule d'écoute et le réseau ont été appelés à se mobiliser envers ces victimes.

4/ Les équipements sanitaires :

Durant la période de confinement, les achats d'équipements nécessaires ont été réalisés. La commande de 4,5 millions de masques a pu être livrée, grâce à l'action de la Direction des achats de l'État (DAE) et surtout celle de l'ambassadeur de France en Chine.

Une première livraison de 215 000 masques a déjà été distribuée. Le reste est en cours de distribution et devrait couvrir les besoins des agents pour 5 semaines.

Pour la phase de déconfinement, dont les modalités ne sont pas connues, même si une sortie progressive est l'hypothèse la plus probable, le ministère travaille avec les Directions pour recenser leurs besoins, en fonction de plusieurs scénarios possibles.

Par exemple, l'achat de masques barrières, identifiés par la Direction générale des entreprises (DGE), comportant la norme AFNOR, seront commandés par l'UGAP auprès de fournisseurs en France et à l'étranger.

En revanche, les doctrines d'usage applicables lors de la phase de déconfinement ne sont pas connues à ce jour. C'est le DGSN, Jérôme SALOMON, en lien avec le Ministère de la santé, qui devra les préciser, et le ministère s'y conformera en vertu de sa responsabilité employeur. En réponse à la demande d'une OS, il indique ainsi ne pas connaître la doctrine du DGC en matière de tests sérologiques dans le cadre du déconfinement.

Le ministère commence déjà à recenser les besoins, pour travailler sur le sujet avec les OS, sur la base de simples scénarios dans un souci d'optimisation optimale.

Certains équipements sont moins difficiles à se procurer que les masques. Il en est ainsi des gels hydroalcooliques et des vitrages en plexiglas pour les accueils (notamment pour la campagne IR à la DGFIP).

5/ La paye des personnels :

La DGFIP ayant pu réorganiser son travail sur la gestion des payes, un fonctionnement normal sera retrouvé fin mai. Cela permettra la prise en compte des éléments variables, tels que les changements d'échelon, ainsi que des régularisations qui n'avaient pu être opérées.